



La Prime Air de la MEL évolue

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

Cette prime vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs anciens appareils de chauffage au bois ou au charbon afin de lutter contre la pollution aux particules fines.

Publié le 22 janvier 2024



Ce dispositif est l'une des mesures du Plan Climat métropolitain et aide les métropolitains à remplacer leur chauffage au bois et au charbon par un équipement de chauffage performant.

Créé en 2021, le dispositif évolue. Cette prime, financée à 50 % par l'ADEME, était jusqu'alors de 1 600 €. Ce dispositif offre désormais 5 niveaux d'aide différents, en fonction de la situation financière du demandeur et de son projet travaux.

Les ménages dits « très modestes » peuvent bénéficier d'une prime de 2 500 €, voire de 3 000 € s'ils s'engagent dans un bouquet de travaux, c'est-à-dire dans un ensemble de travaux qui, réalisés en même temps, apportent une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement.

Les ménages dits « modestes » peuvent percevoir 2 500 €, ou 2 800 € en cas de bouquet de travaux.

Les ménages de catégorie intermédiaire continuent quant à eux à bénéficier d'une prime de 1 600 €, tandis que les ménages de catégorie supérieure peuvent recevoir 1 000 €.



> [Toutes les infos sur le site de la MEL](#) [1]

- [Site web de la MEL Accès](#) [2]
- [Rubrique Se loger sur wambrechies.fr Accès](#) [3]

URL de la source (modifié le 22/01/2024 - 09:44): <https://www.wambrechies.fr/actualites/la-prime-air-de-la-mel-evolue>

Liens

[1] <https://www.lillemetropole.fr/actualites/la-prime-air-de-la-mel>

[2] <https://www.lillemetropole.fr/>

[3] <https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/se-loger>